



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'ÉLÈVES-INGÉNIEURS
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT**

Session 2020

Rédacteur

Monique NOVAT- CGEDD

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'ÉLÈVES-INGÉNIEURS DES TRAVAUX
PUBLICS DE L'ÉTAT.....1

I. CONTEXTE GÉNÉRAL..... 4

- A. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX 4
- B. TEXTES RÉGLEMENTAIRES..... 5
- C. CALENDRIER DES ÉPREUVES..... 6
- D. STATISTIQUES..... 6

II. LES ÉPREUVES ÉCRITES 7

- A. LA NOTE DE PROBLÉMATIQUE..... 7
 - 1. NATURE DE L'ÉPREUVE 7
 - 2. ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ 7
 - 3. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CANDIDATS 8
 - 4. CONSEILS AUX CANDIDATS 9
- B. L'ÉPREUVE ÉCRITE DE MATHÉMATIQUES 9
 - 1. FORMAT DE L'ÉPREUVE 9
 - 2. OBSERVATIONS SUR LES COMPOSITIONS DES CANDIDATS..... 9
 - 3. RECOMMANDATIONS AUX FUTURS CANDIDATS 9
- C. L'ÉPREUVE ÉCRITE DE PHYSIQUES..... 10
 - 1. FORMAT DE L'ÉPREUVE 10
 - 2. OBSERVATIONS SUR LES COMPOSITIONS DES CANDIDATS..... 10
 - 3. RECOMMANDATIONS AUX FUTURS CANDIDATS 11

III. LES ÉPREUVES ORALES..... 12

- A. ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES 12
 - 1. FORMAT DE L'ÉPREUVE 12
 - 2. COMMENTAIRES SUR LES PRESTATIONS 12
 - 3. RECOMMANDATIONS AUX FUTURS CANDIDATS 12
- B. ÉPREUVE DE PHYSIQUE 12
 - 1. FORMAT DE L'ÉPREUVE 12
 - 2. COMMENTAIRES SUR LES PRESTATIONS 13
- C. ÉPREUVE D'ENTRETIEN AVEC LE JURY 13
 - 1. RAPPEL DE L'ÉPREUVE..... 13
 - 2. COMMENTAIRES SUR LES PRESTATIONS 14

Rapport général de la présidente du jury

*Madame Monique NOVAT, Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts.
Concours interne d'élèves-ingénieurs des travaux publics de l'Etat
session 2020*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Commentaires généraux

Comme les années précédentes, on peut constater le faible nombre d'inscrits à ce concours interne, qui s'accompagne d'un écart très important entre le nombre d'inscrits et le nombre de présents à l'écrit (27 % des inscrits en 2020, 29 % en 2019).

L'objectif de ce concours interne est de permettre à la fois une évolution de carrière aux agents publics qui le présentent, mais aussi de vérifier les aptitudes à suivre une formation qualifiante d'ingénieur. Les différentes épreuves sont donc destinées à apprécier les compétences minimales nécessaires tant dans les matières scientifiques que dans l'expression écrite et orale. Les lauréats du concours devront pouvoir, à l'issue du cycle préparatoire, atteindre un niveau comparable aux lauréats du concours externe avec lesquels ils suivront les 3 années de formation nécessaires à l'obtention du diplôme d'ingénieur des TPE. Il ne s'agit pas d'un concours professionnel.

L'attention est donc attirée sur la nécessité de bien se préparer aux différentes épreuves du concours et de prendre connaissance du programme de celles-ci. Que ce soit en mathématiques ou en sciences physiques, il s'agit bien de l'intégralité des domaines couverts en première année des classes préparatoires qui doit être connue. L'épreuve de rédaction de la note de problématique et l'entretien avec le jury à l'oral demandent, quant à eux, un minimum de culture générale, de bonnes capacités de compréhension, d'analyse et de synthèse de textes courants, de structuration de l'argumentation et bien sûr une bonne qualité d'expressions écrite et orale.

Le site internet du ministère permet de prendre connaissance des conditions d'organisation du concours. On ne peut que conseiller aux candidats de parcourir aussi les rapports du jury des années antérieures.

Le présent rapport a pour ambition d'aider les futurs candidats dans leur préparation au concours.

De façon synthétique et comme le mettent en évidence les correcteurs, il est important que les candidats se préparent avec sérieux à toutes les épreuves du concours. L'existence d'une note susceptible d'être éliminatoire et la faible pondération affectant la notation des épreuves font qu'il ne suffit pas d'être excellent dans une matière pour réussir, mais au contraire montre la nécessité d'une relative homogénéité des connaissances et compétences dans toutes les disciplines.

B. Textes réglementaires

Les modalités de recrutement interne d'élèves-ingénieurs des travaux publics de l'État (EITPE) sont fixées d'une part par le décret portant statut particulier du corps des ingénieurs des TPE (décret n° 2005-631 du 30 mai 2005) et d'autre part par l'arrêté relatif à l'organisation du concours (arrêté du 25 novembre 2005 modifié par arrêté du 28 novembre 2014, relatif aux modalités d'organisation, à la nature et aux programmes des épreuves).

Le premier texte fixe notamment les règles de recrutement d'élèves-ingénieurs selon les différents concours ouverts, notamment le concours interne. Le second définit la nature des épreuves, les coefficients de pondération de leur notation et les seuils minimaux d'admissibilité et d'admission pour ce concours.

Conformément aux termes de cet arrêté, les candidats sont appelés à passer trois épreuves écrites :

- **épreuve 1** : rédaction d'une note de problématique se rapportant à un sujet de portée générale (durée 4 heures, coefficient **2**).
- **épreuve 2** : composition de mathématiques consistant en la résolution d'une série d'exercices (durée 4 heures, coefficient **4**).
- **épreuve 3** : composition de sciences physiques consistant en la résolution d'une série d'exercices (durée 4 heures, coefficient **4**).

À l'issue des épreuves écrites, les candidats déclarés admissibles sont convoqués à trois épreuves orales :

- **épreuve 1** : interrogation de mathématiques (préparation et interrogation 30 minutes chaque, coefficient **4**).
- **épreuve 2** : interrogation de sciences physiques (préparation et interrogation 30 minutes chaque, coefficient **4**).
- **épreuve 3** : entretien avec le jury portant sur un document tiré au sort et permettant au jury d'apprécier les connaissances de culture générale du candidat, ses qualités d'expression, d'analyse et de synthèse. (préparation 15 minutes, interrogation 30 minutes, coefficient **2**).

Les épreuves sont notées de 0 à 20.

Pour les épreuves scientifiques tant à l'écrit qu'à l'oral, le programme des épreuves est celui de la **première année des classes préparatoires de la filière PCSI pour les mathématiques et de la filière MPSI pour les sciences physiques**. Pour ce qui relève de l'épreuve de note de problématique et l'entretien, il n'y a pas de programme et les sujets portent sur des thèmes de portée générale illustrés par des documents pouvant être de diverses natures (textes réglementaires, notes administratives, articles de presse...).

L'arrêté d'organisation mentionne que les seuils sont au minimum de 90/200 pour l'admissibilité et de 180/400 pour l'admission en précisant que toute note inférieure à 5 à l'une des épreuves peut être éliminatoire.

C. Calendrier des épreuves

En application du décret, l'arrêté du 12 décembre 2019 a autorisé l'ouverture du concours et celui du 6 mars 2020 a fixé **le nombre de places offertes à 12**.

Les épreuves écrites se sont déroulées les 11 et 12 mars 2020.

D. Statistiques

57 candidats (15 femmes et 42 hommes) se sont inscrits pour le concours. Il y a eu un centre d'examen pour les épreuves écrites à Paris et 2 en outre-mer.

16 candidats étaient présents à l'épreuve de note de problématique (5 femmes et 11 hommes), 15 à l'épreuve de mathématiques (contre 22 en 2019) et 15 à l'épreuve de sciences physiques (21 en 2019).

Le jury s'est réuni le 14 avril 2020 et au vu des notes obtenues, a déclaré **admissibles 8 candidats** (2 femmes et 6 hommes). Les candidats proviennent majoritairement de services extérieurs au ministère (5 agents du ministère de l'Éducation Nationale) alors que 3 d'entre eux seulement appartiennent au corps des techniciens supérieurs du développement durable. .

Les épreuves orales se sont déroulées les 16 et 17 juin 2020 à La Défense. Les 8 candidats admissibles étaient présents.

À l'issue des épreuves orales, le jury s'est réuni le 17 juin 2020. Sur les 8 candidats admissibles et présents aux épreuves orales, le jury a retenu **8 candidats pour la liste d'admission**, âgés de 32 à 49 ans.

Le tableau ci-après résume les données chiffrées des 10 dernières sessions du concours :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Places offertes	14	14	14	14	14	15	16	15	14	12
Inscrits	113	103	101	86	107	91	71	69	71	57
Présents à l'écrit	63	48	41	36	53	34	30	15	21	16
Admissibles	23	21	19	19	16	18	16	7	6	8
Admis	14	13	8	13	9	15	12	6	4	8

II. LES ÉPREUVES ÉCRITES

A. La note de problématique

1. Nature de l'épreuve

L'épreuve consistait en la rédaction d'une note de problématique prenant appui sur un recueil de onze documents, répartis sur trente-trois pages, consacré au sujet des enjeux économiques et sociaux de l'open data auxquels l'État fait face.

Les candidats disposaient de quatre heures.

Ce sujet semblait avoir l'avantage de mettre les candidats, de profils divers, sur un pied d'égalité en les confrontant à un sujet sur lequel ils seraient eux-mêmes amenés à se positionner en tant qu'ingénieur au sein du pôle ministériel. Leur expérience personnelle pouvait les aider à se démarquer.

2. Éléments de corrigé

Le sujet proposé précisait dans son énoncé les principaux axes de la problématique. Pour accompagner les candidats, un paragraphe introductif avait été rédigé comme un succédané du plan à suivre, afin d'aider à l'appropriation de la problématique et faire émerger un point de vue faisant le lien entre chacune des parties du sujet.

Après avoir restitué les perspectives économiques et les attentes sociales de la réutilisation des données publiques, les candidats étaient invités à préciser les enjeux devant lesquels l'État était placé. Il était attendu des candidats qu'ils sélectionnent les informations pertinentes dans les documents qui relevaient de chacun de ces deux premiers points.

À ce titre et en synthèse, il se déduisait des documents qu'il était espéré que l'ouverture des données publiques rende l'administration plus efficace, qu'elle alimente le débat citoyen ou permette encore de dégager des points de croissance économique.

Ensuite, la lecture du recueil permettait de relever que l'ouverture au public des données des administrations pouvait se télescoper avec le régime de protection des données à caractère personnel. La notion de données à caractère personnel ayant été précisée, son étendue couvrait de larges pans de l'activité presque quotidienne des services de nos administrations.

L'ouverture des données, au regard des attentes déjà exposées plus haut, mettait aussi au défi les administrations d'assurer une production d'informations de qualité, aisément exploitables.

Ceci impliquait, dans la durée, une maîtrise technique et la mise en place d'une organisation au sein des services de l'État, dès lors que le processus d'ouverture des données au public s'ajoutait à l'accomplissement des autres activités, ce dont les meilleures copies ont fait état.

Au total, à ce stade, l'imprégnation du sujet devait permettre au candidat de soupeser les incidences que l'ouverture des données des administrations au public représentait.

Pour traiter le dernier volet de la commande, les candidats devaient émettre des propositions pertinentes d'actions, de méthodes contribuant à ouvrir les données au public. Ce dernier temps de la note était un aboutissement du raisonnement auquel les candidats avaient été invités à conduire en suivant les étapes que leur suggérait l'intitulé du sujet. Aucune piste de réflexion n'était amorcée dans les documents. Les candidats étaient donc invités à faire preuve de créativité et d'esprit pratique.

Par exemple : l'ouverture des données impliquait de déterminer, dès la collecte, les informations susceptibles de constituer des données à caractère personnel pour que celle-ci, comme les usages ultérieurs y compris la conservation de ces informations, s'effectue de façon régulière et non préjudiciable. Il était également possible d'envisager une méthode pour identifier et associer les acteurs de l'ouverture des données aux côtés d'Etalab et de bénéficier de l'appui du délégué à la protection des données.

3. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Sur la forme, la quasi-totalité des notes produites présentaient un plan qui était annoncé. Toutefois, certaines copies n'annonçaient pas l'articulation de celui-ci.

L'énumération des arguments est à proscrire, à plus forte raison lorsqu'elle prend l'aspect d'une liste. Par ailleurs, même si l'anxiété lors de l'épreuve peut justifier que l'orthographe, la conjugaison, voire la syntaxe, soient parfois erronées, il est vivement conseillé aux candidats d'y porter leur attention.

Sur le fond, les candidats ont su retirer la plupart des informations « clés » et la très large majorité d'entre eux en a fait la synthèse. En revanche, très souvent l'organisation des idées était confuse et la copie n'avait pas de cohérence d'ensemble, enchaînant les sous-parties sans logique évidente, comme l'exécution d'un plan qu'il convenait de suivre parce qu'il a été annoncé. La réflexion préalable sur les termes de l'énoncé y aurait pourtant aidé.

Trop de candidats ont manqué de recul et n'ont pas pris le temps de la réflexion ou l'ont limitée. Nombre d'entre eux se sont également contentés de restituer des idées tirées des documents, parfois au prix de la paraphrase, sans les développer ou nourrir un raisonnement dans lequel elles auraient figuré.

C'est pourquoi le premier temps de la note, portant sur la restitution des attentes économiques et sociales de l'open data, était assez satisfaisant dans l'ensemble tandis que la deuxième partie, relative aux enjeux auxquels l'ouverture des données confrontaient les services de l'État, l'était généralement moins.

Le dernier temps de la commande qui devait être consacré à la formulation des propositions a été très largement négligé.

Au-delà du fait qu'on ne peut faire l'impasse sur une commande (rappelons que la durée de l'épreuve était de quatre heures), ceci est d'autant plus regrettable que, si la logique qui sous-tendait l'énoncé du sujet avait été perçue plus largement, les candidats auraient eu plus de temps pour user de leur créativité afin de proposer des pistes de réponse aux enjeux, qu'ils avaient d'ailleurs identifiés, tout en tenant compte des capacités des services de nos administrations.

4. Conseils aux candidats

En synthèse, il est recommandé aux candidats de porter plus d'attention aux termes de l'énoncé du sujet, de s'en emparer pour conduire une véritable réflexion, que les documents du recueil ont vocation à alimenter et ne pas se limiter à donner une réponse aux grandes lignes d'une commande.

B. L'épreuve écrite de mathématiques

1. Format de l'épreuve

Le sujet de l'épreuve écrite de mathématiques de la session 2020 était composé de trois exercices reprenant les trois grands thèmes du programme : le premier abordait les fonctions numériques et le calcul intégral, le second l'algèbre linéaire, le troisième portait sur le calcul de probabilité. Rappelons que les sujets des dernières sessions en comportaient quatre. Cependant ce format a tout à fait bien rempli son rôle de classement.

15 candidats ont composé. Compte tenu du faible nombre de candidats, toute analyse statistique des résultats aurait peu de sens.

2. Observations sur les compositions des candidats

Exercice 1 :

Comme les années précédentes, c'est l'exercice qui a été le mieux réussi, la partie « Analyse » du programme étant visiblement la plus appréciée des candidats.

Toutefois, dès que des questions délicates apparaissent (établir des inégalités, utiliser des théorèmes d'existence...) une bonne part des candidats montrent leur limite.

Exercice 2 :

Une fois encore, les relations entre les différents objets ont semblé mal maîtrisées. L'algèbre ne peut être vu comme une succession de « recettes » à mettre en œuvre. Ainsi, l'introduction d'une relation polynomiale entre matrices a déconcerté beaucoup de candidats.

Exercice 3 :

Cet exercice aurait en fait pu être le seul du sujet puisqu'il n'a été convenablement abordé que par les candidats admissibles. Une fois encore le calcul de probabilité a agi comme un repoussoir. Pourtant cet exercice était d'un niveau de terminale.

Au final, le niveau des copies est très hétérogène : les notes se sont échelonnées de 0,25 à 20.

3. Recommandations aux futurs candidats

S'agissant d'une épreuve de concours, le sujet a pour objectif de classer les candidats. Une note excellente peut être obtenue sans en traiter l'intégralité. Cependant, faire de trop grandes « impasses »

est très risqué, puisque chaque exercice comporte des questions de niveaux différents ; ainsi laisser des « points faciles » est presque certain (pour reprendre une terminologie probabilistique...).

Des justifications soignées (on n'utilise pas un théorème sans vérifier les hypothèses d'application) et de la rigueur dans les raisonnements sont attendues.

Enfin, il est important de ne pas négliger la qualité de la rédaction ainsi que la présentation.

C. L'épreuve écrite de physiques

1. Format de l'épreuve

L'épreuve écrite de physique de la session 2020 du concours interne a porté sur l'étude d'un bâtiment contenant plusieurs parties indépendantes, couvrant une grande part du programme de MPSI. Nous conseillons vivement aux candidats de s'y référer tout au long de leur préparation au concours.

La première partie consistait en l'étude mécanique du bâtiment et d'un sismomètre ainsi que l'étude d'un filtre. La deuxième partie portait sur le chauffage du bâtiment par une pompe à chaleur. La troisième partie s'intéressait à la communication par fibre optique.

15 candidats ont composé. Compte tenu du faible nombre de candidats, toute analyse statistique des résultats aurait peu de sens.

2. Observations sur les compositions des candidats

Partie I : Les questions de mécanique sont plutôt bien traitées dans l'ensemble.

Questions 1 à 6 : Le jury rappelle aux candidats que l'homogénéité des relations et les unités des grandeurs doivent être respectées et connues.

Questions 7 à 13 : Attention à l'orientation de la force de rappel d'un ressort. Il est important que les candidats réfléchissent au sens physique des résultats rencontrés : la longueur d'équilibre d'un ressort vertical auquel on suspend une masse ne saurait être inférieure à sa longueur à vide.

L'obtention de l'équation différentielle doit être justifiée : la simplification du poids et de la force de rappel à l'équilibre doit être précise.

Le passage d'une équation différentielle en notation complexe est dans l'ensemble bien maîtrisée.

La notion de résonance n'est pas bien maîtrisée, le jury rappelle aux candidats que c'est une notion transversale en physique et l'importance de la maîtriser.

Questions 14 à 20 : Les équivalents haute et basse fréquence d'un condensateur et d'une inductance ne sont pas bien connus.

L'obtention de la fonction de transfert est bien maîtrisée, l'étude du diagramme de Bode pose plus de problèmes, notamment le comportement asymptotique.

Partie II : Cette partie a été très mal traitée en moyenne.

La thermodynamique est un domaine important de la physique et le jury encourage les candidats à ne pas négliger cette partie lors de la préparation du concours.

Le schéma de principe d'une machine thermique et la notion d'efficacité ne sont pas maîtrisés : ce sont des concepts pourtant largement abordables.

L'étude du diagramme ($\log P, h$) pose également problème : le tracé du cycle et la mise en œuvre du premier principe pour obtenir la valeur numérique de l'efficacité ne sont pas en général maîtrisés.

Partie III : Cette partie s'est révélée satisfaisante dans l'ensemble.

Questions 31 à 35 : Les lois de Descartes et le phénomène de réflexion totale sont connus et maîtrisés par l'ensemble des candidats. Il est important de rappeler que les lois de Descartes précisent que les rayons réfractés et réfléchis appartiennent au plan d'incidence.

Questions 36 à 46 : L'application à la fibre optique est dans l'ensemble correctement traitée.

Questions 47 à 50 : Cette courte sous partie sur la focalisation est bien traitée pour le peu de candidats l'ayant abordé.

Les résultats des candidats sont hétérogènes et **les notes s'échelonnent de 0,25 à 20 pour une moyenne de 9,3/20.**

3. Recommandations aux futurs candidats

S'il est vrai que certaines questions peuvent s'avérer plus techniques que d'autres, il est tout à fait possible de rendre une bonne copie à la condition de connaître le cours de Physique dans sa globalité. Pour cela, il faut tout d'abord connaître les définitions des termes utilisés.

Le sujet doit être lu entièrement, de nombreuses questions pouvant être traitées indépendamment des précédentes.

III. LES ÉPREUVES ORALES

A. Epreuve de mathématiques

1. Format de l'épreuve

Chaque candidat se voit proposer une planche contenant deux exercices portant sur des thèmes distincts du programme, certains exercices couvrant plusieurs thèmes. Il prépare celui de son choix en 30 minutes, il expose ensuite ses résultats pendant environ 30 minutes. Il ne s'agit pas de recopier sa préparation au tableau (il s'agit d'une épreuve orale !) mais bien d'exposer les réponses apportées aux différentes questions, de relever la cohérence des résultats et prendre un certain recul vis-à-vis des questions abordées. Lors du dialogue qui s'ensuit, le jury peut approfondir les connaissances du candidat.

Le jury se réserve la possibilité d'aborder, en fin de présentation, l'exercice qui n'a pas été choisi.

Aucun matériel électronique n'est autorisé pendant l'épreuve.

2. Commentaires sur les prestations

Le niveau général est bien supérieur à celui de l'écrit. Les exercices proposés couvrent la totalité du programme, négliger un thème est très risqué.

3. Recommandations aux futurs candidats

Le choix de l'exercice, opéré par le candidat, est crucial. Il est sans doute préférable de s'orienter vers celui abordant le thème où les connaissances sont les plus solides. Le jury n'attend pas que l'exercice soit intégralement traité, il est donc normal de se présenter sans avoir résolu la totalité des questions. Cependant, il est nécessaire de cerner l'objectif de l'exercice et de comprendre la cohérence de l'enchaînement des questions. Ainsi, la préparation ne doit pas simplement servir à résoudre quelques questions mais bien à préparer un exposé sur cet exercice dont la réponse aux questions posées sera le fil conducteur.

B. Epreuve de physique

1. Format de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux temps :

- préparation individuelle d'une durée de 30 minutes,
- interrogation devant le jury d'une durée de 30 minutes.

Chaque interrogation est constituée d'un exercice de physique portant sur le programme des classes de première année de la filière MPSI.

La calculatrice est autorisée lors de la préparation et lors de l'interrogation.

Le temps de la préparation doit permettre au candidat de prendre connaissance de la planche et de répondre à une partie des questions posées. Le temps de l'interrogation lui permet tout d'abord de présenter sa démarche de résolution de problème. Lors de cette présentation, le jury pose plusieurs questions permettant au candidat de préciser ou compléter son raisonnement. Si le candidat n'a pas abouti lors de la préparation, la suite de l'entretien porte sur les questions non traitées. Enfin, lors d'une dernière partie, le jury aborde un autre domaine de la physique afin d'évaluer la maîtrise du candidat sur les différentes parties du programme des classes préparatoires de première année de la filière MPSI.

2. Commentaires sur les prestations

Les sujets proposés aux candidats admissibles balayaient l'ensemble des domaines du programme de physique. En mécanique du point, le problème est généralement bien posé même si une étude énergétique pourrait sur certains problèmes remplacer avantageusement l'utilisation du principe fondamental de la dynamique. En thermodynamique, l'étude de cycle réel pose d'importantes difficultés alors que les résultats théoriques plus abstraits sont dans l'ensemble connus. En électrocinétique, les prestations sont dans l'ensemble satisfaisantes.

De manière très générale, le jury tient à saluer le sérieux des candidats dont les prestations ont révélé un travail satisfaisant du programme de physique.

C. Epreuve d'entretien avec le jury

1. Rappel de l'épreuve

L'épreuve, d'une durée de 30 minutes, consiste en un entretien avec le jury sur la base d'un texte de portée générale tiré au sort (en général un article de presse). Préalablement à l'entretien, le candidat dispose de 15 minutes de préparation de son intervention.

Lors de l'entretien, il est demandé au candidat de résumer le texte retenu et de l'accompagner d'un commentaire, pendant une dizaine de minutes. Une discussion avec le jury, composé de trois personnes, suit pour le temps restant, avec pour objectif d'évaluer la culture générale du candidat, notamment celle en lien avec les politiques publiques portées par les deux ministères (Transition écologique et de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales), ses facultés à réfléchir, sa curiosité, ses motivations et sa capacité à s'inscrire dans une formation diplômante de quatre années.

Les textes proposés portent sur des thématiques variées, en règle générale des sujets d'actualité en lien avec les politiques publiques portées par les deux ministères, la fonction publique ou des sujets de société. Sans être exhaustif, on peut citer, cette année : la programmation pluriannuelle de l'énergie ;

l'offre de trains « *low-cost* » de la SNCF ; les laboratoires d'innovation des administrations ; le revenu social universel.

2. Commentaires sur les prestations

De façon générale, les sujets soumis ont été bien compris par les candidats qui les ont majoritairement bien restitués, certains ayant même présenté une synthèse de façon déliée et dynamique, moins "accrochée" à la structure de l'article de presse. Certains candidats cherchent à donner "une bonne réponse", alors que ce n'est pas ce qui est attendu.

La différence entre les candidats s'est faite sur leur capacité à étayer leurs réponses, prendre du recul vis-à-vis du sujet, à le raccrocher à d'autres thématiques, à repérer ses lacunes pour formuler des pistes d'analyse et faire valoir un point de vue personnel sur la question.

Pour cette épreuve, les meilleurs candidats ont été ceux qui ont su mettre en avant les points saillants du sujet ou des questions posées et y répondre de façon argumentée (par leurs propres connaissances et par leur raisonnement) et synthétique. La curiosité était ici un bon défaut !

Les candidats doivent s'intéresser aux grands enjeux de la société, à ses transformations dans un monde de plus en plus digitalisé où nécessairement les modes de faire d'aujourd'hui sont amenés à se transformer.

Il conviendrait également que les candidats s'informent au mieux sur les opportunités offertes à l'issue de leur scolarité, en lien avec les politiques publiques portées par le pôle ministériel, pour être en capacité à se projeter dans leur cursus scolaire et leur activité professionnelle futurs.

Enfin, le jury rappelle qu'une préparation à l'épreuve et ses attendus est essentielle, notamment dans le but de se montrer participatif lors de l'entretien. Il conseille donc aux candidats de se préparer activement à l'entretien, et rappelle aux formateurs la nécessité de travailler avec les candidats à la fois la gestion du stress et le contenu attendu, en particulier la capacité d'analyse rapide d'un texte, la capacité à en restituer clairement les principales idées, et la capacité à présenter au jury un projet professionnel personnel révélateur de leur motivation et de leur aptitude à s'inscrire dans une formation longue.



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*